



MISE EN GARDE | VOL DE CARBURANT

En ce contexte actuel de la montée du prix du carburant, la Sûreté du Québec tient à sensibiliser les agriculteurs, les propriétaires de flottes de camions (ex. entreprises de services de transport) et les propriétaires de stations-services aux principaux conseils préventifs en lien avec le vol de carburant.

COMMENT LE SUSPECT PROCÈDE-T-IL?

Les suspects procèdent au vol à même le réservoir d'un véhicule, directement à la pompe d'une station-service ou à même un réservoir appartenant à une entreprise agricole.

COMMENT PRÉVENIR UN VOL DE CARBURANT?

Conseils destinés aux agriculteurs :

- Assurez-vous d'éclairer et de restreindre l'accès aux réservoirs de carburant.
- Considérez l'installation d'un système de caméras de surveillance, de même que d'un dispositif de verrouillage des réservoirs.

Conseils destinés aux propriétaires d'entreprises disposant d'une flotte de véhicules :

- Privilégiez les stationnements intérieurs à l'accès verrouillé ou les stationnements extérieurs bien éclairés.
- Assurez-vous que le stationnement comporte des mesures de sécurité adéquates [ex. caméras de surveillance, éclairage suffisant, système d'alarme, clôture].

Conseils destinés aux propriétaires de stations-service :

- Assurez-vous de la fonctionnalité des caméras de surveillance [une orientation stratégique, une mémoire d'enregistrement suffisante] et que les employés soient en mesure de récupérer la preuve vidéo.
- Exigez le paiement des clients avant de faire le plein de carburant. Dans l'impossibilité, rappelez aux caissiers l'importance de demander systématiquement aux clients s'ils ont effectué un plein de carburant.
- Apposez des autocollants, près des pistolets distributeurs, aux messages visant à dissuader les clients d'un vol de carburant.

VOUS ÊTES TÉMOIN OU VICTIME D'UN VOL DE CARBURANT?

- **Signalez l'incident ou déposez systématiquement une plainte** auprès du service de police qui dessert votre municipalité :
 - Sûreté du Québec : 9-1-1
 - Municipalités non desservies par le 9-1-1 composez le : 310-4141 ou *4141 (cellulaire);
 - Service de police local.